

28 juin 2018 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 28 juin 2018

Modifications au statut des militaires et candidats militaires du cadre actif des Forces armées

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à modifier le statut des militaires et candidats militaires du cadre actif des Forces armées.

Cet avant-projet de loi a pour but :

- de porter la période de rendement du pilote, qui a suivi une formation en vue de sa conversion sur un autre type d'aéronef que celui sur lequel il a été initialement formé, de quatre à six ans
- d'échelonner le remboursement des frais de ces formations sur 6 ans, au lieu de 4 ans
- de clarifier la terminologie relative au type d'aéronef visé

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 28 février 2007 fixant le statut des militaires et candidats militaires du cadre actif des Forces armées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>